J'ai toujours fine et blanche peau
Grâce au bon savon du Congo.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS

de l'Union Sociale et Patriotique

REMISE D'UN OBJET D'ART A M. EUGÈNE MOTTE

Discours de MM. Edouard Roussel Eugène Dutholt, Edouard Dubois, Eugène Motte

On sait que le lendemain de la victoire remportée à la Chambre, par M. Eugène Motte, dans la question de la suppression de l'octroi, l'*Union Sociale et Patriotique* avait ouvert une souscription publique à dix centimes, pour offrir un objet d'art au vaillant député de Roubaix. En quelques jours les listes mises en circulation par les comités de sections furent couvertes de signatures.

Dans toutes les classes de la société, mais surtout chez les ouvriers, les petits commerçants et les petits industriels, c'est-à-dire, chez ceux que le projet collectiviste aurait atteints le plus directement et que la courageuse intervention de M. Motte a sauvés d'un péril certain, se manifesta un admirable empressement.

C'est pour présenter solennellement le souvenir de Roubaix reconnaissant à son infatigable défenseur, que les adhérents de l'Union avaient été convoqués, samedi soir.

Dans la pensée du Comité directeur cette réunion devait être une fête intime, une fête de famille. Le nombre des assistants et leur enthousiasme l'a transformée en une imposante manifestation.

Rarement, nous devons le constater, il a été donné de voir un spectacle aussi beau et aussi réconfortant que celui présenté par cette foule d'hommes de toutes les conditions, venus pour acclamer leur député.

A la veille de la bataille électorale, cette manifestation de sympathie et de reconnaissance est particulièrement significative.

La réunion

A huit heures et demie, quand les membres du Comité directeur de l'Union Sociale et Patriotique viennent prendre place sur la scène, au milieu des applaudissements, la grande salle des fêtes du café Pandore est archi-comble. Les assistants se tiennent debout, serrés les uns contre les autres. Beaucoup d'adhérents se tiennent dans les couloirs; d'autres occupent les marches de l'escalier. Chacun se case où il peut. Jamais une assemblée générale n'a réuni un public aussi nombreux. Il règne dans la salle une chaleur accablante.

Sur le bord de la scène ont été placés les deux objets d'art qu'on va offrir tout à l'heure à M. Eugène Motte. L'un, « La Renommée », de Cérome, est une assez grande statuette en vermeil, d'une ciselure admirable. L'autre, « Idéo », de Raoul Larche, un superbe encrier en bronze, d'une très grande valeur artistique. Ces deux objets d'art, qui font l'admiration de tous, sortent des magasins de notre concitoyen, M. de Callenstein, horloger-bijoutier, à Roubaix.

L'arrivée dans la salle de M. Edouard Roussel, qu'accompagnent MM. Chatteleyn, Dervaux et Eugène Dutholt, est saluée par de frénétiques applaudissements et par des cris répétés de : Vive M. le Maire ! Vive M. le Maire !

Puis, quand M. Eugène Motte paraît, les bravos redoublent et c'est au milieu d'une indescriptible ovation que le sympathique député de Roubaix vient s'asseoir au bureau. Pendant plusieurs minutes les cris de : Vive Eugène Motte ! se succèdent sans interruption, mêlés aux applaudissements. La scène est impressionnante.

Enfin, peu à peu, le silence se rétablit et M. Dervaux, l'honorable président de l'Union Sociale et Patriotique, prend la parole. Il remercie d'abord les adhérents d'être venus en aussi grand nombre à la réunion. Ils devaient cette marque sensible de sympathie et de reconnaissance au vaillant défenseur des intérêts roubaisiens. (Cris : Vive Motte !). Puis M. Dervaux présente, en excellents termes, les orateurs, dont les noms sont accueillis par des tonnerres d'applaudissements.

Il donne la parole à M. Edouard Roussel, conseiller général, conseiller municipal faisant fonctions de maire.

Discours de M. Edouard Roussel

M. Edouard Roussel se lève au milieu d'un enthousiasme extraordinaire. Tous les assistants crient : « Vive Roussel ! Vive M. le Maire ! Il restera à la Mairie ! Il y est bien à sa place ! »

M. Roussel attend quelques instants que l'ovation soit terminée, puis prononce un très beau discours que nous regrettons [illegible] de pouvoir reproduire en entier.

Messieurs,

[illegible] circonstance, la politique de côté, le Roubaix du travail [illegible] que vous représentez tous ici, a [illegible] aujourd'hui la solidarité étroite qui [illegible] tous les enfants d'une ville [illegible] qu'à son travail, sa force et sa prospérité.

Vous avez compris, Messieurs, qu'en combattant le projet de suppression [illegible] et les taxes de [illegible] par la municipalité, nous n'avons [illegible] la défense d'intérêts particuliers [illegible] M. Motte à la Chambre, a défendu la vie [illegible] de notre [illegible].

M[illegible] le projet [illegible] d'une main, et d'une façon [illegible] donné de l'autre, enrayant [illegible] de notre ville, exp[illegible] tous ceux qui en vivent [illegible] les commerçants de [illegible] et que, sé[illegible] l'ouvrier le [illegible] qu'il semblait [illegible] pour le [illegible] au profit des [illegible] qui [illegible], avec une satisfaction visible, le régime débilitant qu'on nous préparait.

Pour éviter le danger qui menaçait à Roubaix les travailleurs de toutes classes, il vous fallait l'homme qu'est M. Eugène Motte.

Sa grande intelligence, sa puissance de travail, son tempérament de lutteur, ses connaissances approfondies des intérêts primordiaux de notre cité, et aussi son titre indiscutable de travailleur, lui ont donné, sur ses collègues de la Chambre, une autorité morale assez grande pour se faire écouter et les ramener ainsi à une notion plus exacte de la situation spéciale et dangereuse qui allait nous être créée.

La tâche était rude, car nos législateurs avaient voté, à une grande majorité, le principe de la suppression partielle des octrois, en laissant aux municipalités le soin de décider elles-mêmes si elles pouvaient aller jusqu'à la suppression complète.

Vous savez l'accueil que cette latitude a reçu dans le pays ; en dehors de Lyon, qui en fait en ce moment la dangereuse expérience, la municipalité de Roubaix reste la seule qui soit disposée à la tenter.

Je ne vous en donnerai pas les raisons, car j'ai promis de ne pas faire de politique aujourd'hui, et nous aurons suffisamment l'occasion de nous en expliquer pendant la période électorale qui est proche.

Mais l'état des esprits à la Chambre était tel que la Commission qui a eu à examiner le projet de la municipalité de Roubaix, en a voté l'adoption à l'unanimité, et cela s'explique, car nos députés, en agissant autrement, se mettaient en contradiction avec leurs votes précédents.

Il a fallu, dans le débat que M. Motte a provoqué à la Chambre, que le terrain soit élargi, et, qu'en défendant la cause de Roubaix, dont les intérêts devaient être si gravement compromis, il démontre aussi qu'aucune ville industrielle en France, ne saurait sans courir au devant d'un désastre certain, prendre isolément l'initiative d'une pareille mesure.

Les membres du Parlement ont enfin compris qu'il y avait une lacune dans la loi ainsi votée, et ils n'ont pas voulu sacrifier Roubaix ; nous devons leur en être reconnaissants.

La question de la suppression complète des octrois reste tout entière, mais M. Motte l'a placée sur son véritable terrain, le seul qui puisse servir de base à une mesure utile et durable sans être dangereuse, c'est-à-dire la suppression par mesure générale et avec le concours de l'Etat.

Vous avez voulu, Messieurs, dans un élan spontané, offrir à M. Motte un témoignage durable de votre reconnaissance pour le service qu'il a rendu à notre cité; les signatures recueillies en quelques jours, et qui accompagnent votre souvenir, forment un livre d'or que peu d'hommes ont su mériter, même après une longue carrière politique. Ses enfants pourront être fiers de le trouver dans l'héritage paternel, il leur rappellera que leur père a bien mérité de la Ville de Roubaix.

Le discours de M. Edouard Roussel a été littéralement haché par des applaudissements et par des acclamations de : Vive Motte ! Vive Roussel ! Les dernières paroles de l'orateur ont été couvertes par les bravos répétés de l'assemblée et par les cris de : Vive la minorité ! Vive la majorité républicaine de demain ! Puis la « Marseillaise » est chantée par tous les assistants.

Discours de M. Eugène Dutholt

M. Eugène Dutholt, le sympathique conseiller d'arrondissement, prend ensuite la parole.

Son discours produit sur la foule des adhérents, une profonde impression et augmente encore l'enthousiasme.

M. Dutholt s'exprime ainsi :

Messieurs,

M. Edouard Roussel vient avec tout son cœur, avec l'autorité particulière qui s'attache à ses fonctions, de féliciter, au nom du Corps municipal, celui qui, depuis bientôt quatre ans, incarne si parfaitement Roubaix au Parlement français.

Je voudrais, à mon tour, au nom des cantons de Roubaix, dire combien tous les Roubaisiens, tous ceux qui sont nés sur ce sol généreux, et qui ont au cœur l'amour de la cité tous ceux qui vivent du travail de cette ruche laborieuse, sont fiers de leur député, avec quel enthousiasme ils l'ont vu sortir victorieux d'une lutte difficile où étaient engagés les plus graves intérêts de la ville et de la région.

Nombreux furent les combats d'avant-garde qui, dans le Conseil municipal, ont précédé la bataille finale livrée dans le Parlement sur la question des octrois. Nous ne perdrons pas le souvenir de ces longues séances du soir, véritables réunions publiques et contradictoires, pendant lesquelles le chef de la minorité du Conseil municipal, soutenu par la phalange vaillante de ses amis, soutint constamment, contre des adversaires qui ne voulaient pas se laisser convaincre, la cause de la vérité et du bon sens !

Mais voici venu le jour du débat parlementaire. Le spectacle qu'a offert la Chambre des députés, pendant les séances des 12 et 16 décembre 1901, sortait de l'ordinaire. Dans cette Assemblée, où si souvent les heures de travail sont perdues en discussions vides sur des formules abstraites et morles, un homme occupe la tribune parlant de choses vivantes, montrant ce qu'est Roubaix et ce que serait devenue cette ville aimée sous le coup d'un projet meurtrier, défendant pied-à-pied contre des agresseurs de parti pris l'œuvre de plusieurs générations. A mesure que les arguments se succèdent et apportent la conviction chez tous les esprits non prévenus, des interruptions s'élèvent, d'abord timides et espacées, puis violentes et éclatant coup sur coup. Mais à chacun des interrupteurs, l'orateur répond avec cet esprit d'à-propos et cette originalité d'expression que les Roubaisiens connaissent bien et qu'ils apprécient comme un fruit du terroir. La riposte est toujours prompte et décisive. Demandez-le plutôt aux citoyens Dejeante, Allemane, Vaillant et autres interrupteurs. A un moment donné, le citoyen Dejeante croit confondre notre député en lui demandant « s'il est l'inventeur du travail ». Et celui-ci de répondre en une de ces phrases [illegible] qu'on devrait faire apprendre [illegible] aux jeunes générations : « Non, nous n'avons pas inventé le travail, mais nous le pratiquons avec amour; c'est [illegible] ! Il n'y a pas de pays où on travaille plus que chez nous ! »

Et c'est ainsi que, sans se poser en professeur de morale, [illegible] de son sujet, sans chercher des effets [illegible], le député de Roubaix [illegible] le débat au-dessus des intérêts matériels, si considérables pourtant qui [illegible] en jeu [illegible] au pays tout entier une leçon d'énergie [illegible] qui portera ses fruits.

Je ne [illegible] de l'impression qu'un tel langage a faite sur la Chambre, où l'on est blasé des lieux communs [illegible] des politiciens, où on sait [illegible] qui doit être avant tout [illegible] de la vie. Les députés, que l'heure matinale [illegible] du Palais-Bourbon, n'ont pas manqué de [illegible], au « Journal officiel », ce discours qui, chose rare, [illegible] s'explique qu'entre les deux séances, beaucoup d'esprits flottants, de consciences [illegible], aient trouvé leur voie et se soient décidés à empêcher [illegible] de notre ville.

[illegible], les fidèles de l'Union Sociale et Patriotique [illegible] voulu assister, du haut des tribunes publiques de la Chambre, à ce tournoi, d'où notre chef est sorti vainqueur. Mais qui dira si notre émotion [illegible] pas traduite par des manifestations [illegible], par des applaudissements sonores, que le règlement de la Chambre interdit aux auditeurs, et qui [illegible], comme au jour des orages parlementaires, l'évacuation des tribunes ?

D'autres occasions s'offriront à notre député de défendre, à la tribune nationale, nos plus chers intérêts, si, comme on peut le prédire sans crainte d'être démenti par les événements, Roubaix lui renouvelle, en mai prochain, le mandat qu'il a si bien rempli. Roubaix, qui doit tant à M. Alfred Motte, à l'homme de bien qui fut le créateur de plusieurs quartiers, le fondateur d'industries puissantes, le bienfaiteur insigne de toutes les œuvres de prévoyance sociale, a déjà inscrit, à côté u nom de son père, le nom d'Eugène Motte sur le livre d'or de ses meilleurs serviteurs. Elle ne lui sera jamais assez reconnaissante de défendre sans défaillance, aujourd'hui et demain, en même temps que sa vie matérielle, le patrimoine complet des libertés publiques, sans lequel il ne saurait y avoir de paix sociale !

On peut dire sans exagération que chaque phrase de l'éloquent et vaillant orateur a été soulignée par de frénétiques bravos. Les auditeurs littéralement enlevés par la parole chaude, vibrante de M. Eugène Dutholt, ont manifesté leur enthousiasme par des acclamations prolongées.

Discours de M. Dubois

M. Edouard Dubois, ouvrier mécanicien, et l'un des membres les plus actifs du comité directeur, commence par rendre hommage aux orateurs qui l'ont précédé à la tribune, à MM. Edouard Roussel et Eugène Dutholt, les représentants les plus autorisés de la démocratie organisée. Pour lui, il vient, au nom de la classe ouvrière honnête, renouveler à M. Eugène Motte l'expression de son inaltérable attachement.

S'adressant au député de Roubaix, il ajoute : ces bronzes rappelleront à la postérité, les services éminents que vous avez rendus à la France et en particulier à l'industrie et au commerce roubaisiens. Ce sera un haut enseignement pour vos enfants, car, lorsqu'ils auront appris l'histoire de votre père, ils verront que vous avez suivi la route tracée par lui.

M. Dubois félicite M. Eugène Motte d'avoir aujourd'hui la satisfaction, malgré de basses et grossières injures, d'être entouré de tous les hommes de bon sens. Il reste maintenant à vaincre certaines préventions, montrer, par exemple, pourquoi nous ne sommes pas révolutionnaires. Nous ne le sommes pas parce que nous savons que derrière tous les grands mouvements, il y a de grands crimes. La grande révolution de 1789 n'a-t-elle pas ouvert les portes à toutes les tyrannies après avoir été faite pour ouvrir l'ère de liberté et de justice et abolir les privilèges ? Nous ne sommes pas non plus révolutionnaires, parce que nous savons qu'au jour de la révolution le pays serait livré aux envahisseurs.

M. Dubois montre ensuite l'évolution du parti socialiste pendant les dix dernières années et prouve que la religion nouvelle du collectivisme n'aura servi que les intérêts de ses apôtres.

Les paroles de M. Dubois ont été fréquemment accueillies par de très vifs applaudissements.

Discours de M. Eugène Motte

La parole est alors donnée au vaillant député de Roubaix. M. Eugène Motte est très ému ; il rappelle qu'on n'évoque jamais en vain le souvenir de son père.

Les trois orateurs qui viennent de parler, se sont servis d'après lui d'épithètes trop louangeuses ; ils ont outrepassé les bornes de la louange et celles de la reconnaissance. Je n'ai fait que mon devoir, ajoute-t-il ; à l'heure du danger, j'étais à mon poste, mais, fort heureusement, je n'étais pas seul. J'étais entouré d'amis, de MM. Aynard, député de Lyon, et Guillain, député de Dunkerque, qui m'ont offert l'appui de leur parole autorisée et ont été pour moi des auxiliaires puissants. (Cris : Vive Aynard ! Vive Guillain !)

Si je n'avais pas remporté le succès avant la discussion des articles, poursuit M. Eugène Motte, j'avais tout un faisceau de bons amis, comme MM. Théodore Barrois, de Lille, et Stanislas Ferrand, de Paris, prêts à livrer avec moi le bon combat. Mon mérite n'est pas si éclatant. Mais la réunion de ce soir, elle me donne chaud au cœur, car c'est une manifestation toute spontanée, toute roubaisienne, toute démocratique. Encore une fois, Roubaix a cédé à sa nature généreuse, vous avez trop bien fait les choses, vous m'avez gâté !

Toute la salle crie : Non ! non ! Vive Eugène Motte !

L'orateur déclare qu'il est trop ému pour dire tout ce que lui dictent sa raison et son cœur. Je ne parle bien, dit-il, que quand je suis un peu en colère, ou plutôt, car on ne m'y voit pas souvent, quand je me trouve devant un obstacle. Si j'ai été éloquent à la Chambre quand j'ai combattu la suppression de l'octroi de Roubaix, c'est aussi que je n'étais pas à la tribune un avocat d'office. Mes arguments, je les ai puisés dans les entrailles profondes de cette bonne terre de ma ville ; c'est que je suis un fils du pays, un « né natif ». Je suis né au Galon d'Eau, j'ai vécu au Moulin-de-Roubaix, mon père naquit à l'Embranchement, mon arrière grand-père avait son commerce à « l'Auberge de l'Alouette » et le grand-père de ma femme, M. Dutholt, tenait la « Brasserie des Trois Tulipes », où se trouve, aujourd'hui, le Cercle du Dauphin. Tout cela aurait aiguisé l'affection que j'ai pour ma ville natale si j'avais eu un instant de lassitude. Je ne me suis pas non plus servi d'une éloquence musquée, mes paroles n'avaient qu'une émanation, une émanation de terroir. (Rires et longs applaudissements.)

M. Eugène Motte reprend à l'origine le projet de suppression d'octroi. Il déclare qu'il a tout fait pour écarter le projet quand il vint devant le Conseil municipal, car il ne voulait pas jouer la partie sur un coup de dé. En effet, on pouvait rencontrer une Chambre mal disposée à l'égard du projet roubaisien ; le gouvernement, de son côté, pouvait ne pas se rendre à la vérité, ce qu'il a fait depuis, et faire expier aux députés libéraux leur indépendance.

L'orateur rappelle que M. Henri Carrette avait apporté un projet tout fait, un texte dans lequel ne faisaient même pas défaut les points et virgules. La minorité a crié casse-cou dès la première minute. Elle a montré ce qu'une minorité sage peut apporter de lumière, même au milieu de gens aveugles, elle n'a pas rempli l'office d'un bureau d'enregistrement. (Longue hilarité. Applaudissements prolongés.)

Nous avons posé la question dès le début, ajoute l'orateur, sur son véritable terrain. Nous avons déclaré que nous n'étions pas les adversaires de la suppression des octrois en tant que réforme d'Etat, mais nous ne voulions pas que des empiriques se livrent sur le corps vivant et encore convalescent qu'est Roubaix à une de ces opérations qu'on ne fait d'ordinaire que sur des corps morts.

Que l'Etat fasse un projet d'ensemble, avons-nous dit, tout le monde profitera du rachat des barrières, car ce rachat sera fait à-compte à demi par les campagnes et les villes. Si les campagnards trouvent un avantage à la suppression de l'octroi pourquoi ne prendraient-ils pas quelques-unes des charges ? M. le Maire a répondu que la ville était assez riche pour supprimer son octroi. Il s'appuyait sur l'exemple de Lyon, mais faut-il que nous fassions des bêtises parce que les Lyonnais en ont fait ? (Vifs applaudissements.)

C'était d'autant moins prudent de poursuivre cette réforme isolée que le réseau des tramways dessert et desservira bien plus encore la banlieue quand il sera complété. Mais les édiles collectivistes n'ont pas voulu se rendre à nos raisons ; ils ont mis le poing sous le nez des industriels au moment même où ils auraient dû leur faire des yeux de velours. Les conditions économiques ont changé : auparavant on ne pouvait établir d'industrie ailleurs qu'en ville, car là seulement on pouvait trouver de l'eau en quantité suffisante et de la lumière à bon compte. Aujourd'hui, tout cela est bien changé : les forages nous donnent l'eau et la dynamo l'électricité. Auparavant, on venait s'établir au centre pour que les relations avec ses clients soient plus faciles ; aujourd'hui, on a le téléphone, l'automobile qui suppriment les distances.

Autre chose encore. Il y a quelques années, bien des villes de notre région ne pouvaient recevoir d'industries, car elles étaient à l'étroit dans leur corset de fortifications. Aujourd'hui, elles sont démantelées, elles offrent des terrains à bas prix et font toutes les avances aux industriels.

L'administration municipale s'est obstinée dans son erreur, ajoute M. Eug. Motte. Comme dans un combat de coqs, nos socialistes ont volé hors du parc ; ils ont fait voir leur mécontentement en démissionnant. (Hilarité prolongée). S'ils regardaient ailleurs, ils verraient que leurs collègues des autres villes ne sont pas si entêtés. Le ministre a repoussé les nouvelles taxes de remplacement de Paris, le Conseil municipal n'est pas parti pour cela ; il a repoussé le projet de Lille et le citoyen Delory est resté. A Marseille, de même, où le maire n'a pas persévéré dans son intention de supprimer l'octroi après avoir étudié la question.

Mais tout cela c'est le passé. Sans s'y attarder il faut maintenant envisager l'avenir. Ne nous trompons pas, poursuit l'orateur, le péril, un moment écarté, n'est pas définitivement conjuré. Ce referendum, décliné alors qu'on l'avait promis, on le tente aujourd'hui, mais la lutte va perdre de son caractère économique. On va porter la question sur le terrain de la lutte des classes, car on nous annonce déjà pour lundi l'arrivée de Guesde, le crincrin du collectivisme, de Zévaès, son élève, et de Delory. Tous ces beaux apôtres viennent élargir la question et en faire une lutte politique. Que tous ceux qui sont les principaux intéressés dans la prospérité de Roubaix, redoublent d'attention, qu'ils soient bien persuadés que si nous n'avions pas, cette fois, la victoire, la question reviendrait devant le Parlement.

Dans quelques jours, nous afficherons les noms des bons Roubaisiens qui s'offrent aux suffrages de leurs concitoyens. Tous sont des esprits clairvoyants, libéraux, soucieux de la liberté des autres comme de leur propre liberté ; tous sont des républicains du meilleur aloi, mais ils entendent que la politique n'envahisse pas tout et s'arrête très souvent au seuil du Conseil municipal ; ils veulent que l'Hôtel de Ville soit la Maison commune, qu'on y soigne les intérêts économiques de la ville et non ceux d'un parti.

Mais pour les faire entrer à la Mairie, conclut M. Eugène Motte, il faut leur préparer les étapes. Ce sera travailler pour le bien et la prospérité de Roubaix.

Cette péroraison est saluée par une triple salve d'applaudissements frénétiques. Quand le silence est rétabli, M. Eug. Dervaux remet à M. Eug. Motte, au nom de l'Union Sociale et Patriotique et de nombreux électeurs, les deux objets d'art comme un hommage de reconnaissance pour sa vaillante campagne.

On entonne la « Marseillaise » et la séance est levée. Il est dix heures.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les candidats collectivistes

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les conseillers démissionnaires se représentent tous aux élections complémentaires du 19 janvier prochain. Les huit ou neuf qui avaient eu quelque velléité d'indépendance et qui voulaient — du moins ils le laissaient dire, — se séparer du Comité Exécutif du P. O. F., sont revenus au sentiment de leur esclavage. Jules Guesde a parlé et les « indépendants » ont vite mis leurs griefs et leur mauvaise humeur dans leur poche, pour répondre : Présent. Ah ! c'est qu'on marche au fouet, dans le parti collectiviste; il n'est pas permis de résister aux injonctions de La Paix, ou, gare l'exclusion ! Le citoyen-maire de Croix en sait quelque chose.

LA CONGRÉGATION de la Sainte-Famille de Notre-Dame de la Délivrance (Calvados), a formé une demande en vue d'obtenir l'autorisation prévue par la loi du 1er juillet 1901, pour l'établissement qu'elle possède rue de Lille à Roubaix.

LE TIRAGE AU SORT. — Les listes de recensement des jeunes gens faisant partie de la classe de 1901 sont affichées, à Roubaix, à l'entrée de la cour des Pompiers, côté gauche de la Mairie.

Les réclamations relatives aux maladies n'y sont pas portées et les conscrits qui auraient des observations à présenter sont invités à les soumettre le plus tôt possible, au bureau Militaire, rue Neuve, 2e étage.

Le tirage au sort aura lieu, pour les 3 cantons de Roubaix, en cette ville, les jours indiqués ci-dessous et chaque séance commencera à 9 heures et demie précises du matin :

Roubaix-Ouest, le jeudi 30 courant ; Roubaix-Est, le vendredi 31 de ce mois; Roubaix-Nord, le samedi 1er février prochain.

LES ARCHIVES MUNICIPALES. — A dater du lundi 6 janvier, les archives municipales seront ouvertes au public : Le lundi, de 10 heures du matin à midi ; le jeudi, de 3 heures à 5 heures du soir ; le samedi, de 10 heures du matin à midi.

En dehors des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets, comptes et arrêtés municipaux, dont la communication est réglée par l'article 58 de la loi du 5 Avril 1884, aucuns documents ou collections figurant aux archives ne seront communiqués au public à des jours et à des heures autres que ceux plus haut indiqués.

LES OPÉRATIONS DE LA CONDITION PUBLIQUE EN 1901. — Voici quelle a été, en 1901, l'importance des opérations de la Condition publique municipale.

Il a été conditionné : 559 colis de soie pesant 50 k. 457 ; 225.746 colis de laine peignée pesant 26.498 kilos 429 ; 51.990 colis de laine filée pesant 6.276 kilos 995 ; 9.776 colis de blousses pesant 1.092 k. 604 ; 19.180 colis de coton pesant 2.087 k. 473. Soit au total : 307.252 colis pesant ensemble : 36.005 k. 858.

Les opérations pour le marché à terme ont porté sur 723.148 k. Il a été fait 1.995 opérations de décreusage et 31.947 de titrage. Ces résultats sont supérieurs, en général, à ceux de 1900.

Il a été présenté en 1901, 4.593 k. de soie de plus qu'en 1900, et 2.685.213 k. de laine de plus qu'en 1900.

Les cotons ont été par contre en diminution de 341.864 k.

PROTECTION DE L'ENFANCE. — Dernièrement nous avons parlé d'une distribution de vêtements faite par les soins du Comité des Dames de l'Œuvre de la Protection de l'Enfance.

Nous sommes heureux de publier les noms des mères qui ont obtenu ces récompenses pour les bons soins qu'elles ont donnés à leurs enfants :

Mmes Delbaere, rue de l'Ommelet, cour Ferret ; Deleville, rue de la Perche, fort Sion, 43 ; Dal, rue Daguesseau, cour Grimonprez, 19 ; Dejonge, rue du Brondeloire, cour Piat, 22. — Dendooven, rue de Bouvines, cour Fontier, 75 ; Maertens, rue Franklin, 128. — Despretz, rue de Wasquehal, cour Brondeloire, 4; Sanson, rue Newton, cour Couteau, 12 ; Poissonnier (deux jumeaux), rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 38 ; Hennebique, rue de la Perche, cour Briet, 29 ; Boelart, rue du Pile, 30 ; Lavories, rue de Lille, cour Fauvarque, 4 ; Lepers, rue de Choiseul, cour Foveau, 3 ; Allain, rue Fulton, 4 ; Trenchaut, rue de l'Alma, fort Frasez, 45 ; Allard, rue de France, cour Gosman, 11 ; Liermans, rue Marceau, 69 ; Gosman, rue Watt, cour Six, 18 ; Fanaer, rue Rubens, 4 ; Braché, rue de la Perche, cour Briet, 9 ; Mollet, rue Lalande, cour Malfait, 2 ; Osman, rue de Beaurewaert, cour Dassonville, 3 ; Rousseau, rue Montgolfier, 74 ; Messiaen, rue Payen, 3 ; Minsberghe, rue de la Barbe-d'Or, cour Carpentier, 5 ; Van Durme, rue Jacquart, cour Dhallum, 14 ; Desrousseaux, rue Archimède, 54 ; Bluhm, rue Copernic, cité Raux ; Callens, rue Watt, 15 ; Coomans, rue Watt, 6 ; Robreck, rue Watt, cour Six, 12 ; Tonneau, rue Heilmann, 33 ; Couque, boulevard Gambetta, 10 ; Petyt, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 2 ; Leman, rue du Tilleul, 268 ; Lescrauwatt, rue Watt, cour Six, 11 ; Roos, boulevard de Metz, cour I. Desh ; Gaxatte, rue du Grand-Chemin, 99 ; Vanderberghe, rue de Beaumont, cour Delporte, 4 ; Lejeune, rue Decrême, cour Barenne, 1 ; Boderdael, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 14 ; Verhaoven, rue Watt, cour Six, 45 ; Derens, rue Bernard, cour Vlieghe ; Rogor, rue de Beaurewaert, cour Montigny ; Vanthourout, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 7 ; Laurence, rue de Gênes, cour Debailly, 2 ; Lambreck, rue de la Chaussée, cour Contrain, 3 ; Helluin, rue Archimède, cour Cliquet, 4 ; Meersman, rue de Sébastopol, cour Delys, 10 ; Leclercq (deux jumeaux), rue de Béthune, 37 ; Buron, rue de Tourcoing, cour Mathon ; Roor, boulevard de Metz, cour Ivo Dosh ; Cauchie, rue du Ballon, 24.

Une troisième distribution se prépare, elle aura lieu vers la fin de janvier.

Le Comité Roubaisien de Protecton de l'Enfance exprime sa gratitude aux généreux bienfaiteurs qui ont assuré la vitalité de son œuvre. Il compte bien que malgré la crise qui sévit sur notre généreuse Cité, la souscription de 1902 sera aussi fructueuse que celles des années précédentes : La charité appliquée à l'enfance n'est-elle pas un porte-bonheur ?

Tous les membres du Comité, dont les noms suivent, et particulièrement ceux qui composent le bureau, recevront avec reconnaissance les offrandes faites pour une œuvre qui leur est chère, surtout parce qu'ils en apprécient toute l'importance.

Le Comité se compose de : MM. le docteur Butruille, président, 13, rue du Château ; Desrousseaux-Defrenne, vice-président, 25, rue Pauvrée ; Alfred Ferrand, trésorier, 4, rue des Arts ; Alfred Reboux, secrétaire-général, 71, Grande-Rue ; Guilbert, secrétaire-enquêteur, 151, rue de l'Industrie.

MM. Eugène Motte, Edouard Roussel, Pierre Bastin, Dr Bernard, Bossut-Plichon, Dr Dérville, Georges Deschodt, Junker, Leclercq, Huet, Achille Oudar, César Pollet, Amédée Prouvost, Dénat, Toulemonde-Lagache, membres.

Comité des Dames : MMmes Butruille, 13, rue du Château ; Daumont, 36, rue de la Gare ; Degrendel, 33, rue Richelieu ; Delannoy, 22, rue Pellart ; Ch. Deschodt, 3bis, rue de Lannoy ; G. Deschodt, 26, Grande-Rue ; Desrousseaux, 25, rue Pauvrée ; Ferrand, 4, rue des Arts ; Veil-Duval, 22, rue des Champs.

LA STATISTIQUE RELIGIEUSE POUR L'ANNÉE 1901. — Voici la suite des renseignements que nous avons donnés sur la vie religieuse à Roubaix pendant l'année 1901 :

Dans la paroisse du Sacré-Cœur, il y a eu 361 baptêmes, 117 mariages et 225 enterrements.

A Saint-Joseph, on a compté 403 baptêmes, 144 mariages, 215 enterrements et 47.000 communions.

A Saint-Jean-Baptiste, le nombre des baptêmes a été de 157, celui des mariages de 37 et celui des enterrements de 120. On y a distribué 16.200 communions.

LE NOYÉ DU QUAI DE DUNKERQUE. — Le corps d'Anatole Delnasure qu'on avait retiré du canal au quai de Dunkerque, a été transporté de la morgue à son domicile rue du Labyrinthe, au Blanc-Seau. Le malheureux était ouvrier mécanicien et travaillait chez M. Ryo-Catteau rue Pellart.

UNE FEMME QUI SE CASSE LE PIED. — Une ménagère de la rue des Parvenus, Anna Breumer, âgée de 68 ans, était occupée, vendredi soir, à nettoyer les vitres de sa maison. Pour accomplir cette besogne elle était montée sur une chaise, quand, par suite d'un faux mouvement, la pauvre femme perdit l'équilibre et se fractura le pied gauche en tombant.

M. le docteur Bantigny lui a donné les premiers soins, puis l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LES VOLS. — Samedi matin, vers six heures et demie, un malfaiteur a profité du moment où M. Duhem, marchand de lait, rue des Longues-Haies, 151, servait un de ses clients, rue Saint-Antoine, pour lui enlever un bidon contenant 14 litres de lait, le tout d'une valeur de douze francs.

— Le même jour, à neuf heures, on a pris dans le magasin de M. Joseph Dhondt, épicier, rue du Fontenoy, 127, un paquet contenant cinq kilos de café.

— Dans la soirée de vendredi, vers six heures, tandis que M. André Fesci, mercier, demeurant à la Madeleine, offrait de la marchandise à un de ses

---

FEUILLETON DU 6 JANVIER 1902 — N° 41

LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin

— Je ne veux point cependant que vous puissiez vous trouver jamais dans une position difficile... — Je vais vous remettre des actions de la Banque de France au porteur, dont le revenu représente une somme annuelle de six mille francs. Ce n'est pas la fortune, mais c'est la vie assurée... — Acceptez-vous ?

— J'accepte... — répondit Pauline après un instant d'hésitation.

— Je vous en remercie.

Le comte ouvrit un meuble, y prit une liasse de titres et la remit à Pauline, puis il continua :

— Je connais assez votre tact pour être certain que vous continuerez à Andrée, jusqu'à votre départ, vos bons soins et votre dévouement.

— C'est mon devoir, et je suis payée pour cela... — répliqua sèchement l'institutrice.

— Avons-nous encore quelque chose à nous dire ?

— Non... Plus rien...

— Alors, à demain, Pauline.

— A demain, monsieur le comte.

La jeune femme s'inclina et sortit, le cœur gonflé de rage et les yeux pleins de haine.

Aussitôt rentrée dans sa chambre, elle jeta sur un meuble les titres que Philippe venait de lui remettre.

— Ainsi donc, il savait tout ! — murmura-t-elle d'une voix sourde, — et voilà ce qui l'a empêché de faire de moi sa femme...

Après un silence, elle ajouta :

— Ce n'est pas vrai ! — La vérité c'est qu'il ne m'aimait plus... — S'il m'avait aimée encore, il m'aurait donné son nom malgré le passé ! — L'amour est plus fort que tout ! — Voilà ce que le comte de Noël, après cinq années de dévouement à lui et à sa fille, trouve généreux de faire pour moi ! — Six mille francs de rentes lorsqu'il a des millions ! — Ah ! Sophie avait raison, c'est quand l'amour du comte atteignait son paroxysme, qu'il fallait profiter des circonstances et imposer ma volonté... — Je ne l'ai pas fait, et maintenant il est trop tard ! — On me chasse avec une aumône de cette maison dont j'avais cru devenir la maîtresse... — Et je ne me vengerais pas de cet homme ! — Je ne lui rendrais pas le mal qu'il me fait ! — Allons donc !...

Pauline accompagna d'un geste menaçant ces dernières paroles.

D'une main dédaigneuse elle prit ensuite les titres qu'elle avait jetés sur une table.

— Je n'ai point refusé cela ! — fit-elle avec un rire étrange, — non, certes !!... C'est bien le moins qu'il paye ma vengeance, s'il faut la payer !!

L'institutrice serra les valeurs et se mit au lit.

Le sommeil apporta dans son esprit un calme relatif, mais ne modifia point la nature des pensées qui l'obsédaient au moment de s'endormir.

Lorsqu'elle reprit avec Andrée ses travaux de chaque matin, sa physionomie ne trahissait aucun trouble intérieur.

Comme de coutume elle sourit à son élève ; — comme de coutume elle fut avec elle affectueuse et tendre.

Quelques jours s'écoulèrent.

En apparence rien n'était changé dans les habitudes de la maison.

Andrée ne parlait plus à Pauline de son désir de la voir demeurer auprès d'elle avec le titre de comtesse de Noël.

L'institutrice, de son côté, restait muette à ce sujet.

Un matin, — juste une semaine après l'entretien décisif auquel nous avons fait assister nos lecteurs — Andrée, tout en refermant son piano sur lequel elle venait d'exécuter un morceau brillant, dit à Pauline :

— Bonne amie, n'est-ce point aujourd'hui que les épreuves de mon portrait doivent être prêtes chez le photographe ?...

— C'est aujourd'hui, en effet, mignonne...

— Vous les enverrez chercher ?

— J'irai moi-même, après le déjeuner...

— Vous accompagnerai-je ?

— Non, ma chérie

— Pourquoi cela, bonne amie ?

— Parce que j'ai à faire une visite pour mon propre compte... — Quand je serai revenue, si vous voulez, nous sortirons ensemble...

— J'atendrai donc votre retour avec impatience...

La vérité est que Pauline désirait aller rendre compte à son ancienne amie, Sophie Lareyne, de ce qui s'était passé entre elle et le comte.

Tout d'abord, en quittant l'hôtel de la rue du Cirque, elle se rendit chez le photographe.

Les deux douzaines d'épreuves étaient prêtes.

Pauline se les fit montrer.

La réussite était absolue.

Le soleil, en artiste habile, avait reproduit sans les dénaturer (ainsi qu'il le fait trop souvent pour les femmes), les traits charmants d'Andrée.

L'institutrice prit livraison des épreuves renfermées dans une boîte portant l'adresse du photographe, regagna le fiacre qui l'avait amenée et se fit conduire rue Richepanse.

Sophie Lareyne était chez elle absolument seule, fort maussade et dans les plus méchantes dispositions d'esprit, ce qui lui arrivait toujours lorsqu'elle se trouvait en présence d'une perte d'argent, petite ou grosse.

Or, la veille, une jeune actrice des Variétés, habituée de sa maison, lui avait fait perdre cinquante louis en partant sans payer ses toilettes.

Aussi fallait-il l'entendre, en son monologue rageur, invectiver cette coquine, qui la privait de sa rémunération légitime.

On lui annonça Pauline, qu'elle fit introduire sur-le-champ et qu'elle accueillit par ces mots :

— Ah ! te voilà, toi !!! — As-tu plus de veine que moi ? — Viens-tu m'annoncer qu'on publiera tes bans dimanche, et que tu seras comtesse la semaine prochaine ?

— Je viens vous annoncer que je cherche un emploi... — répliqua l'institutrice.

— Ah ! bah ! — Qu'est-ce qu'il y a donc de nouveau ?

— Il y a que M. de Noël m'a chassée...

— Chassée ! — répéta Sophie stupéfaite. — Allons donc ! c'est vrai, ça ? sans blague ?

— Le mot n'est peut-être pas tout à fait exact, mais il rend bien ma pensée...

— Tu as eu une explication ?

— Fort orageuse, et aboutissant à cette déclaration qu'il ne peut m'épouser parce que j'ai aimé M. de Maucroix.

— Ah ! bah ! il savait cela ! — patatra ! — il fallait nier ! est-ce ta faute s'il est mort avant d'avoir pu t'épouser ?

— Impossible... — Une ennemie inconnue lui avait fait parvenir mes lettres...

— Il fallait le menacer d'un scandale...

— A quoi bon ? — Le comte est un homme de bronze, — quand il a pris une résolution, elle est inébranlable.

VI

— Bref, tu t'es laissé mettre à la porte comme un naïf agneau !! — reprit Sophie avec un ricanement. — C'est bébête !!!

— Le moyen de faire autrement, je vous prie ? — répliqua Pauline.

— Le comte va se marier ?

— C'est probable...

— Et tu as quitté la maison ?

— Je voulais la quitter le soir même... — M. de Noël m'a priée de n'en rien faire... — Je partirai dans quelques jours...

— Eh ! bien, qu'est-ce que je t'avais annoncé ? — fit Sophie triomphante. — Avais-je assez prévu, de point en point, ce qui arrive ? — Vois-tu maintenant si j'étais dans le vrai en te disant que, dès le début, il fallait imposer tes conditions...

— Vous étiez dans le vrai...

— Te voilà bien lotie, maintenant, après avoir passé cinq ans de ta vie dans une maison où tu t'es exterminé l'esprit, et d'où on t'expulse ! — Mes compliments ! — T'a-t-il au moins donné une indemnité raisonnable, ce comte de malheur ?...

— Le capital de six milles livres de rentes...

— Cinq cents francs par mois !!! à peine de quoi vivoter ! et il est cinq ou six fois millionnaire, le pingre !... — Il ne fallait pas accepter cela !!

— C'est une poire pour la soif...

(A suivre). XAVIER DE MONTEPIN.